



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité-titres  
Section élections politiques et professionnelles

Grenoble, le 26 JUIL. 2023

**Arrêté n°38-2023-07-26-00003**  
**fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote  
dans la commune de VILLEFONTAINE**

**Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-06-12-012 du 12 juin 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Villefontaine ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier la localisation des bureaux de vote existants et création de deux bureaux de vote n°9 et n°10.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter du 1er janvier 2024, le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Villefontaine sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé à compter du 1er janvier 2024.

**ARTICLE 3** : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de la Tour-du-Plin et le Maire de la commune de Villefontaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet par délégation,  
Le Secrétaire Général  
**Laurent**  
**SCIEN**

**ANNEXE**

<b>N° et localisation des bureaux de vote</b>	<b>Périmètre des bureaux de vote</b>
<p align="center"><b>Bureau de vote 1</b> (centralisateur)  <b>HÔTEL DE VILLE</b></p>	<p>PASSAGE JEAN JACQUES ROUSSEAU ALLÉE PIERRE BEREGOVY BOULEVARD DE VILLEFONTAINE AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE RUE JULES VALLÈS RUE DES EAUX VIVES RUE DE KAHL AM MAIN IMPASSE DE LA FRENAIE PLACE LEON BLUM PLACE MENDES FRANCE RUE JEAN PAUL SARTRE RUE EMILE ZOLA RUE DU PIVOLEY PLACE JEAN JAURES PLACE DU PIVOLEY CENTRE COMMERCIAL ST BONNET IMPASSE AMBROISE CROIZAT RUE JEAN ZAY CARRE LEON BLUM RUE VOLTAIRE PLACE VICTOR ET HELENE BASCH ALLÉE HENRI MICHAUX RUE SERGE MAUROIT SQUARE DES CHARPENNES</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 2 :</b>  <b>CENTRE SOCIAL A.LOUKILI</b></p>	<p>IMPASSE DES ETOURNEAUX IMPASSE DES 4 VENTS RUE LOUIS GANEL IMPASSE PAUL BERT RUE DU BRET AVENUE DES ARMIERES AVENUE DES BOIS</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 3 :</b>  <b>GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR</b></p>	<p>RUE DU SORBIER AVENUE DES PINS TRAVERSE DE LA PIVOLIERE ESPLANADE DE LA PINEDE MONTÉE DE VERNATEY</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 4 :</b>  <b>GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN</b></p>	<p>AVENUE DU VELLEIN RUE DE LA RAZ IMPASSE VINCENT SCOTTO IMPASSE JACQUES BREL RUE JOSEPH SERLIN RUE JEAN MOULIN AVENUE DES MOINES RUE DU LAC RUE BENOIT FRACHON MONTÉE JEAN MERMOZ AIRE DE LA TORTUE RUE EMILE ROMANET RUE JEAN MERMOZ ALLÉE JEAN MERMOZ RUE MONTGOLFIER RUE DE LA BUTHIÈRE</p>

**ANNEXE**

<b>N° et localisation des bureaux de vote</b>	<b>Périmètre des bureaux de vote</b>
<p align="center"><b>Bureau de vote 5 :</b> SALLE FRANCE GALL</p>	<p>STADE DE LA PRAIRIE ALLÉE DES CHENES PASSAGE DES MARRONNIERS CHAUSSÉE DES SAULES ALLÉE DES CORNOUILLIERS ALLÉE DE L OSMONDE TRAVERSE DU GAMAY ALLÉE DES MELEZES ALLÉE DES TOURNESOLS ALLÉE DE LA HALLE ALLÉE DES CHATAIGNIERS ALLÉE DES CERISIERS ALLÉE DES MIMOSAS PASSAGE DES FRENES RUE HASSAN FATHY RUE FRANCOIS COINTEREAUX CHAUSSÉE DES AYES</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 6 :</b> SALLE DU VELLEIN</p>	<p>RUE MAURICE RAVEL RUE J S BACH RUE CLAUDE DEBUSSY RUE HECTOR BERLIOZ ALLÉE JEAN SEBASTIEN BACH RUE DU BUISSON ROND ROUTE DU PONT RUE DU MIDI IMPASSE DE LA BOUTAS IMPASSE DU CLOU IMPASSE DE LACHAUX IMPASSE DU RAFO RUE ANDRÉ JEANTET AVENUE DE LA VERPILLIERE AVENUE DE LEMAND RUE DU PONT ROUTE DE ST QUENTIN FALLAVIER LE PONT IMPASSE DU BUISSON ROND IMPASSE DU PONT ALLÉE DU PONT</p>

**ANNEXE**

<b>N° et localisation des bureaux de vote</b>	<b>Périmètre des bureaux de vote</b>
<p align="center"><b>Bureau de vote 7 :</b> GYMNASE DIDIER PIRONI</p>	<p>ALLÉE DES ORMES            ALLÉE DES MURIERS            ALLÉE DES ROMARINS            ALLÉE DES MUGUETS            ALLÉE DES PERVENCHES            CHAUSSÉE DE L'ESSART            ALLÉE DES BALIVEAUX            ALLÉE DES CHANTERELLES            CHAUSSÉE DES CÉPÉES            ALLÉE DES PRIMEVERES            ALLÉE VASCO DE BALBOA            AVENUE CHRISTOPHE COLLOMB            CHAUSSÉE YVES DE KERGUELEN            ALLÉE HENRI HUDSON            ALLÉE ABEL TASMAN            RUE BARTHELEMY DIAZ            ALLÉE DES TROIS CARAVELLES            ALLÉE DE LAS CASAS            CHAUSSÉE D'ALBUQUERQUE            ALLÉE LOUIS DE TORRES            ALLÉE HENRI LE NAVIGATEUR            ALLÉE VITUS BEHRING            ALLÉE FRANCISCO ORELLANA            ALLÉE JEAN CABOT            ALLÉE ERICK LE ROUGE            ALLÉE MACKENZIE</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 8 :</b> SALLE DANIEL BALLAVOINE</p>	<p>RUE DE LA LIBERTE            RUE DU VELLEIN            PLACE DU 11 NOVEMBRE            RUE DU 8 MAI 1945            RUE DE L'EGLISE            RUE ABBE METIFIOT            RUE DES PICOTIERES            IMPASSE DU DRIEVE            RUE DU BERTHET            GROUPE SCOLAIRE N 3 RUE PASTEUR            AVENUE DE LA MALADIERE            IMPASSE VICTOR HUGO            IMPASSE PASTEUR            LYCEE LEONARD DE VINCI            IMPASSE DES PICOTIERES            ALLÉE DU 19 MARS 1962            RUE DU LAYET            ROUTE DE BONNEFAMILLE            RUE DU GINET            AVENUE DU DRIEVE            RUE DE LA GUIGNETTE            IMPASSE DE LA GARENNE            RUE DU 19 MARS 1962            PLACE DE L'EGLISE            RUE DE LA NOYERA            IMPASSE DES SOURCES DU GINET            CHEMIN DES BROSSES</p>

**ANNEXE**

<b>N° et localisation des bureaux de vote</b>	<b>Périmètre des bureaux de vote</b>
<p align="center"><b>Bureau de vote 9 :</b>  SALLE FRANCE GALL</p>	<p>TRaverse DES BLEUETS            ALLÉE DES CAPUCINES            GROUPE SCOLAIRE 12            CLOS DES ERABLES            ALLÉE DE LA BIONNE            PLACE DES FAYARDS            ALLÉE DES NEFLIERS            ALLÉE DES AUBEPINES            ALLÉE DES LAVANDES            ALLÉE DES NOISETIERS            ALLÉE DES MYRTILLES            ALLÉE DES PRUNELLES            ALLÉE DES MURAILLES            PASSAGE DES TILLEULS            ALLÉE DES AULNES            ALLÉE DES ROSEAUX            CHAUSSÉE DE L'ÉTANG NEUF            ALLÉE DU LICHAT            CHAUSSÉE DES ESCOFFIERS</p>
<p align="center"><b>Bureau de vote 10 :</b>  GYMNASE DIDIER PIRONI</p>	<p>CHAUSSÉE AMERIGO VESPUCCI            ALLÉE MELVILLE            ALLÉE PAUL EMILE VICTOR            RUE DES QUINCIAIS            ALLÉE JACQUES MARQUETTE            ALLÉE DU VERGER            CHAUSSÉE DU PARC            ALLÉE DES HAUTES TREILLES            ALLÉE SAMUEL CHAMPLAIN (du 1 au 9999 – Impair)            ALLÉE SAMUEL CHAMPLAIN (DU 2 au 100 – Pair)            ALLÉE COMMANDANT CHARCOT            ALLÉE DE LA PÉROUSE            ALLÉE RENÉ CAILLIE            ALLÉE MARCO POLO            MONTÉE DE CHANÉ            ALLÉE DU HAMEAU            ALLÉE DES RAINETTES            CORNICHE DU MARAIS</p>